

RAPPORT N° 03/1-60
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(emplois contractuels de Secrétaires)

Il apparaît nécessaire de renforcer temporairement le secrétariat des services communaux.

Je vous propose à cet effet la création de trois emplois contractuels à l'effectif communal, en vertu de l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour faire face à un besoin occasionnel.

Le contrat pourra être conclu pour une durée de trois mois renouvelable trois mois.

L'agent sera notamment chargé de l'organisation et de la gestion du secrétariat :

- gestion de l'information ;
- réception des appels téléphoniques ;
- enregistrement et répartition du courrier ;
- organisation et préparation des supports de réunion ;
- suivi de relances et échéances.

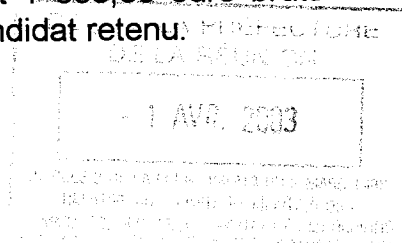
Le recrutement se fera parmi les candidats de niveau V au minimum.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 1 163,60 et 1 603,88 euro bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat retenu.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/1-60
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(emplois contractuels de Secrétaires)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/1-60 présenté par le Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création de trois emplois contractuels de Secrétaires à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



RECUEIL DE LA PRESBYTERE
DE LA REPUBLIQUE
FRANCAISE
LE 28 MARS 2003